

L'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie (A.N.O.D.E) rassemble les entreprises désireuses de promouvoir l'émergence d'un vrai marché concurrentiel de l'énergie (gaz et électricité) en France, afin de permettre à tous les consommateurs de choisir librement leur fournisseur et l'offre la plus adaptée à leur besoin.

/Objectif

L'Association a pour ambition :

- D'assurer la promotion de la libéralisation des marchés de la fourniture d'électricité et de gaz en France, et de la fourniture au détail en particulier ;
- De défendre les intérêts professionnels communs de ses Membres ;
- D'assurer la représentation et la défense des intérêts collectifs de ladite profession auprès des tiers, notamment des pouvoirs publics et des autorités de régulation (l'A.N.O.D.E est membre du Conseil Supérieur de l'Energie) ;
- De constituer des groupes de réflexion collective sur les questions d'intérêt commun (activité, réglementation etc.) ;
- De coopérer et d'échanger avec les associations homologues à l'étranger ;
- D'encourager la diffusion d'information sur le fonctionnement des marchés de l'énergie auprès des consommateurs français.

/Quelques actions

- Dépôt de trois recours, dont un en référé, auprès du Conseil d'Etat, pour dénoncer le gel des tarifs du gaz décidé par le Gouvernement. Cette action a été couronnée de succès : le 29 novembre, le Conseil d'Etat a reconnu le caractère illégal du gel et le fait que l'imprévisibilité de la fixation des tarifs faisait obstacle au développement des opérateurs alternatifs ;
- Participation au Comité de suivi de Linky, sous l'égide du Ministère de l'Economie, rédaction d'une position commune et promotion auprès des parties prenantes.
- Interventions dans le cadre du projet de loi NOME (Nouvelle Organisation du marché de l'électricité) et des décrets associés ;
- Nomination de l'A.N.O.D.E au Conseil supérieur de l'énergie CSE.
- Interpellation des autorités européennes sur le sujet de l'inscription abusive de la marque « ERDF » sur les compteurs communicants.
- Réponse à la consultation de la Commission de régulation de l'Energie (CRE) sur le TURPE 3 (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité).
- Promotion de la mise en œuvre d'une rémunération de la capacité (origine de l'Obligation de Capacité) dans le cadre de la « Mission commune d'information sur la sécurité d'approvisionnement électrique de la France et des moyens de la préserver » du Sénat.
- Dépôt d'une plainte auprès des instances européennes pour non-respect du droit communautaire. « La loi française n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie ne crée pas les conditions permettant aux consommateurs de bénéficier pleinement de la libéralisation totale du marché de l'électricité au 1er juillet 2007 ».
- Participation au débat parlementaire de la loi relative au secteur de l'énergie : publication d'une lettre ouverte au Ministre de l'Economie et des Finances soulignant l'intérêt d'une offre régulée d'énergie nucléaire en gros (origine de l'ARENH, accès régulé à l'électricité nucléaire historique) ; Elaboration et présentation d'amendements au projet de loi.

2011

2010

2009

2008

2007

2006



Les membres



Créée en 2004 par une équipe d'anciens cadres dirigeants de l'opérateur historique,

Altergaz est rapidement devenu un acteur incontournable du marché français du gaz naturel. Fournisseur auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités, Altergaz offre une relation de proximité forte à ses clients. Son expertise dans le domaine du chauffage au gaz naturel lui permet de les conseiller de façon proactive et pédagogique. Depuis 2011 Altergaz est filiale du Groupe eni, 5^{ème} groupe énergétique mondial et 1^{er} distributeur de gaz naturel en Europe.



Avec plus de 700 000 clients particuliers et professionnels, Direct Energie est devenu,

depuis sa création, en 2003, un acteur majeur de la fourniture d'énergie (électricité et/ou gaz) en France. Direct Energie souhaite améliorer le pouvoir d'achat de ses clients en leur proposant des offres tarifaires compétitives. Elle les encourage dans le même temps à mieux maîtriser leur consommation, afin de participer à la protection de l'environnement tout en réduisant leurs factures d'énergie. Au travers de ses filiales, le groupe Direct Energie développe par ailleurs des activités de commercialisation sur le segment des clients industriels, d'exploitation et de développement de moyens de production d'énergies, et de gestion de réseaux de distribution.



Fournisseur de gaz naturel, Gaz de Paris est une entreprise familiale de plus de 60 ans

d'existence. En complément de son entité parisienne, la société se développe à travers 5 agences en région, Gaz de Lyon, Gaz de Lille, Gaz de Nantes, Gaz de Marseille, Gaz de Toulouse, et couvre ainsi l'ensemble du territoire français. Véritable alternative à l'opérateur de gaz historique et expert de la fourniture d'énergie auprès des copropriétés, professionnels et collectivités, Gaz de Paris aide ses clients à mieux gérer leur approvisionnement en gaz et leur garantit des économies durables. Les experts de proximité de l'entreprise sont l'assurance d'un service de qualité, et de démarches simples et totalement transparentes pour les utilisateurs.



Créé en 2002 par Charles Beigbeder, POWEO est un opérateur alternatif d'électricité

et de gaz. Entreprise pionnière, elle a accompagné les différentes étapes de l'ouverture du marché de l'énergie en France. Aujourd'hui, POWEO fournit de l'énergie et des services à plus de 332 473 sites clients sur le territoire français. Ses offres économiques s'adressent à une clientèle de particuliers, professionnels (artisans, commerçants...) et entreprises.

Poweo conserve jusqu'en 2013 la possibilité de racheter les 825 MW de capacités de production thermique (deux centrales à cycle combiné au gaz naturel), cédées à POWEO Production en 2010. L'action POWEO est cotée en continu sur Euronext Paris.



Fondé en 2007 par Nicolas Milko, Planète OUI est un fournisseur français d'électricité 100% renouvelable, qui

s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels - le mix énergétique de son offre de base est composé à 95% d'électricité produite à partir de sources renouvelables hydrauliques et à 5% d'électricité produite à partir de sources alternatives (biomasse, éolien, solaire). Soucieuse de promouvoir ces énergies, la société investit systématiquement 20% de ses bénéfices dans la production, et incite ses clients à réduire leurs consommations par la mise en place de services coopératifs. Planète OUI achète son électricité à différents producteurs français ou européens et ces achats sont garantis d'origine renouvelable selon la réglementation française en vigueur.

Contacts

■ Secrétariat :

contact@anode-asso.org - 01 42 27 53 37

www.anode-asso.org